

ECONOMIE

economie.union@sonapresse.com

Infrastructures : le nouveau SG aux commandes

Guy-Romuald MABICKA
Libreville/Gabon

Le nouveau secrétaire général du ministère des Transports, de l'Équipement, des Infrastructures et de l'Habitat, Ruffin Moutessayigoue, a pris ses fonctions, la semaine dernière, au terme d'une cérémonie présidée par le chef dudit département, Léon Armel Bounda Balonzi, qu'assistait son délégué Brice Constant Paillat. Nommé lors du Conseil des ministres du 2 octobre passé, le promu succède à Ibrahim Okanga Souna. Aussi, revient-il dans une administration dont il est un pur produit. D'où, à son endroit, le souhait de "bon retour" et de

"bonne chance" que lui a adressé le ministre Bounda Balonzi. Avant d'ajouter : " Votre nomination intervient dans un contexte marqué par la réforme de tout le secteur infrastructure engagé par le chef de l'État ". Puis d'ajouter : " Mon collègue et moi souhaitons que vous fassiez travailler vos collaborateurs, autant qu'il est possible de le faire. " Non sans souligner que "la route gabonaise est, aujourd'hui, quelque peu mal en point. Nous devons donc relever le défi d'amélioration de son image." Ce à quoi le nouveau secrétaire général a répondu : "Je m'engage à travailler avec dévouement, loyauté et abnégation en remplissant, sous votre autorité, rigoureusement et vigou-

reusement, ma nouvelle charge." À ses nouveaux collaborateurs, le SG a rappelé que "les exigences de la hiérarchie nous commandent d'observer certaines valeurs comme l'éthique, la loyauté, la fidélité, la rigueur dans le travail, la responsabilité et l'engagement républicain dans la prise de décisions et la mise en œuvre de celles-ci, en conciliant la gestion optimale et rationnelle des moyens humains, matériels, techniques, logistiques et financiers mis à notre disposition par les autorités de tutelle."



Photo : DR/L'Union

Les secrétaires généraux entrant (2e à gauche) et sortant entourés du ministre Bounda Balonzi et son délégué.

Le Gabon signe son premier Certificat de conformité internationale

Styve Claudel ONDO MINKO
Libreville/Gabon

Le Gabon a émis, le 16 octobre courant, le premier Certificat de conformité internationalement reconnu (CCIR) du Protocole de Nagoya sur l'accès aux ressources génétiques et au partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation conformément à la Convention sur la diversité biologique. Le secrétaire exécutif de l'Agence nationale des parcs nationaux (ANPN), Christian Tchémambela, responsable de l'Autorité nationale compétente du Protocole de Nagoya, a paraphé le document en présence de Lee White, ministre des Forêts.

Le CCIR est la preuve à l'international que l'accès par l'utilisateur à la ressource génétique a fait l'objet d'un Consentement préalable donné en connaissance de cause (CPCC) par le fournisseur. Et que des Conditions convenues d'un commun accord (CCCA) sont réunies.

pour l'utilisateur de la ressource génétique. D'où cette appréciation du ministre Lee White : " la délivrance du premier CCIR par le Gabon est une étape importante dans le processus d'opérationnalisation du Protocole de Nagoya, qui vise à protéger nos ressources génétiques et, surtout, les connaissances traditionnelles associées auxdites ressources, comme l'Iboga, qui possède des vertus médicinales. " " Les enjeux de ce protocole sont tels qu'il est sans conteste un véritable pilier de l'émergence d'une économie verte basée sur la valorisation de nos ressources biologiques. Le Protocole de Nagoya crée, par exemple, les conditions pour positionner le beurre de Moabi sur le marché international du cosmétique, à l'instar du beurre de karité ou de l'huile d'argan ", a indiqué Flore Koumba Pambo, point focal national du Protocole de Nagoya. Pour rappel, le Protocole de Nagoya a été adopté le 29 octobre 2010 dans la ville éponyme, au Japon, au cours de la 2e conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique (CDB). Le 11 novembre 2011, le Gabon a été le premier pays à ratifier cet accord international.

PRÉSIDENTE DE LA RÉPUBLIQUE

TASKFORCE POUR LE RÉGLEMENT DE LA DETTE INTÉRIEURE

ARRÊTÉ N° 006/ PR DU 24 JUILLET 2020

TEL : + 241 62 11 04 27 / + 241 62 11 04 29



RÉPUBLIQUE GABONAISE

Union – Travail – Justice

COMMUNIQUE DE PRESSE

Libreville, le 21 octobre 2020 – Depuis le 8 septembre 2020, la taskforce pour le règlement de la dette intérieure travaille à la vérification du fichier de la dette et s'assure de l'effectivité des travaux commandés par l'Etat. Cette démarche de contrôle et de conformité vise à garantir une gestion active de la dette intérieure et redynamiser l'activité économique.

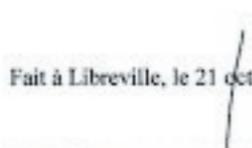
Le communiqué de la Présidence de la République du **14 octobre 2020**, paru dans le journal *L'UNION* du **jeudi 15 octobre 2020**, rappelle qu'aucun dossier de paiement ne sera pris en compte en dehors de ceux examinés par la Taskforce.

En conséquence, la Taskforce invite les entreprises détentrices d'une créance inscrite au Club de Libreville7 à déposer leur dossier au plus tard le **28 octobre 2020**.

Passé ce délai, toute créance non soumise sera foreclose.

Toutefois, afin de respecter les mesures barrières contre la propagation de la Covid-19, les entreprises concernées sont priées de bien vouloir préalablement contacter ses services aux numéros suivants : **+241 062 11 04 27/ 062 11 04 29.**

Fait à Libreville, le 21 octobre 2020.




Taskforce Dette Intérieure